

Comité canadien de l'UNICEF

États financiers
31 décembre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Comité canadien de l'UNICEF

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Comité canadien de l'UNICEF** («UNICEF Canada»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'UNICEF Canada au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'UNICEF Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider UNICEF Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'UNICEF Canada.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'UNICEF Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener UNICEF Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 23 avril 2021

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 570 322	13 142 219
Débiteurs [note 13]	2 109 908	546 197
Charges payées d'avance	280 911	232 593
Total de l'actif à court terme	15 961 141	13 921 009
Immobilisations, montant net [note 4]	657 488	619 680
	16 618 629	14 540 689
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Sommes à payer à l'UNICEF [notes 1 et 3]	12 222 001	10 161 723
Créditeurs et charges à payer	1 562 388	1 416 537
Apports reportés [note 6]	618 613	757 840
Total du passif à court terme	14 403 002	12 336 100
Apports aux capitaux propres reportés [note 7]	220 853	247 623
Total du passif	14 623 855	12 583 723
Engagements [note 12]		
Actif net		
Actif net non affecté [note 8]	657 488	619 680
Actif net grevé d'affections internes [note 9]	1 337 286	1 337 286
Total de l'actif net	1 994 774	1 956 966
	16 618 629	14 540 689

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Produits		
Campagnes de financement	48 200 312	32 828 611
Subventions gouvernementales et autres [note 10]	12 580 823	5 610 327
Ventes de produits	299 222	343 053
Autres produits [note 7]	96 551	207 802
	61 176 908	38 989 793
Charges [note 11]		
Programmes		
Contributions à des programmes internationaux [note 1]	43 968 171	19 867 317
Programme d'intérêt public et programmes canadiens [note 11]	3 799 215	4 392 757
	47 767 386	24 260 074
Produits [note 11]	30 748	51 058
Financement et administration [note 11]		
Campagnes de financement	11 372 829	12 309 800
Administration	1 998 885	1 976 685
	13 371 714	14 286 485
	61 139 100	38 597 617
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	37 808	392 176

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2020		2019
	Non affecté	Grevé d'affectations internes	Total
	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	619 680	1 337 286	1 956 966
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	37 808	—	37 808
Actif net à la fin de l'exercice	657 488	1 337 286	1 994 774

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	37 808	392 176
Ajout (déduction) d'éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	127 027	144 594
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(26 770)	(20 077)
	138 065	516 693
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement, montant net	454 873	(1 656 344)
Flux de trésorerie de fonctionnement	592 938	(1 139 651)
Activités de financement		
Apports aux capitaux propres reportés reçus	—	267 700
Flux de trésorerie de financement	—	267 700
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(164 835)	(536 770)
Flux de trésorerie d'investissement	(164 835)	(536 770)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	428 103	(1 408 721)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 142 219	14 550 940
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13 570 322	13 142 219

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

1) Nature de l'organisme et relation avec l'UNICEF

Le comité canadien de l'UNICEF («UNICEF Canada») est le partenaire officiel au Canada du Fonds des Nations Unies pour l'enfance («UNICEF»). UNICEF Canada est une société constituée sans capital social selon la Loi sur les corporations canadiennes par des lettres patentes datées du 22 septembre 1969, et compte des membres faisant partie de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration d'UNICEF Canada. UNICEF Canada est passée à la nouvelle Loi sur les corporations canadiennes en 2013. UNICEF Canada, à titre d'organisme de bienfaisance enregistré, est autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux fins d'impôt sous le numéro d'enregistrement 122680572RR0001, et est donc exempt d'impôts tant que les exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) sont respectées.

L'UNICEF est l'organisation humanitaire sans but lucratif dont la mission est axée sur l'aide à l'enfance qui possède la plus grande portée à l'échelle mondiale. Présent dans 190 pays et territoires, l'UNICEF est sur place pour aider les enfants les plus défavorisés. Bien que faisant partie du système des Nations-Unies, le financement d'UNICEF repose entièrement sur des dons lui permettant d'accomplir son travail salvateur.

UNICEF Canada est l'un des 33 comités nationaux établis à l'échelle mondiale, et chaque comité national exerce ses activités en vertu d'une entente de coopération avec l'UNICEF. Au moyen d'activités de financement, d'éducation et de défense des intérêts, UNICEF Canada soutient des programmes offrant une protection, des soins de santé et des vaccins, une éducation, de l'eau potable, des services d'hygiène et de la nourriture, et est partie à une entente de coopération avec l'UNICEF, qui établit entre autres que les fonds nets recueillis, après déduction des charges liées au programme d'intérêt public et aux programmes canadiens, seront transférés à l'UNICEF aux fins du financement de programmes approuvés par son comité de direction.

Puisque l'obligation de transférer des fonds à l'UNICEF survient pendant la période où les fonds sont recueillis, les sommes à transférer sont passées en charges (contributions à des programmes internationaux) au cours de la même période.

2) Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont dressés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Manuel de CPA Canada – Comptabilité («CPA Canada»), qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

Comptabilisation des produits

UNICEF Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, étant donné que les promesses de dons ne sont pas légalement exécutoires. Les subventions non affectées sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes. Les apports grevés d'affectations externes sont initialement reportés puis comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Les ventes de produits sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les sommes à payer à l'UNICEF et les créditeurs et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

À moins d'indication contraire, la direction croit qu'UNICEF Canada n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de marché, de crédit ou de liquidité importants découlant des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des placements à court terme ayant une échéance à court terme d'environ trois mois ou moins.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges à un taux annuel selon la méthode de l'amortissement linéaire, conçue pour amortir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile estimative comme suit :

<i>Immobilisations corporelles</i>	
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %
Améliorations locatives	Selon les modalités des baux

<i>Actifs incorporels</i>	
Logiciels	20 %

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité d'UNICEF Canada de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

Régime de retraite des employés

UNICEF Canada participe à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations à ce régime sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

Répartition des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les coûts liés à d'autres éléments aux fins du soutien général, comme les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information, et les frais d'occupation des locaux du siège social compris dans les charges d'administration, sont répartis entre les autres éléments présentés dans l'état des résultats, selon une estimation en pourcentage du temps que le personnel de chaque service a consacré à des tâches liées à chacun des éléments.

3) Opérations entre parties liées

Les sommes à verser à l'UNICEF sont exigibles avant le 30 juin 2021 (30 juin 2020 pour l'exercice 2019) et ne portent pas intérêt.

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a reçu de l'UNICEF des apports totalisant 1 944 286 \$ (3 653 710 \$ en 2019) aux fins des campagnes de financement, dont un montant de 1 644 286 \$ (3 250 000 \$ en 2019) a été comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice (*note 10*) et un montant de 300 000 \$ (403 710 \$ en 2019), à titre d'apports reportés (*note 6*).

Ces opérations sont survenues dans le cadre normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les deux parties.

4) Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	39 337	17 150	22 187
Matériel informatique	525 804	361 518	164 286
Améliorations locatives	469 180	90 664	378 516
Actifs incorporels			
Logiciels	364 745	272 246	92 499
	1 399 066	741 578	657 488

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	32 525	13 776	18 749
Matériel informatique	454 006	305 703	148 303
Améliorations locatives	458 994	41 345	417 649
Actifs incorporels			
Logiciels	288 706	253 727	34 979
	1 234 231	614 551	619 680

Au cours de l'exercice, des immobilisations amorties d'un montant de néant (2 120 410 \$ en 2019) avaient été radiées étant donné qu'elles n'étaient plus utilisées.

5) Facilité de crédit

UNICEF Canada a une facilité de crédit à vue renouvelable non garantie de 1 000 000 \$. L'intérêt sur la ligne de crédit à vue est payable au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucune somme n'avait été prélevée sur la facilité.

6) Apports reportés

Les apports reportés comprennent les fonds non dépensés reçus de l'UNICEF ainsi que les apports désignés, comme il est indiqué ci-dessous :

	2020 \$	2019 \$
Solde au début de l'exercice	757 840	479 756
Apports reportés reçus (<i>note 3</i>)	30 172 661	13 891 271
Montant comptabilisé dans les produits	(30 311 888)	(13 613 187)
Solde à la fin de l'exercice	618 613	757 840

7) Apports aux capitaux propres reportés

Les apports aux capitaux propres reportés ont représenté un montant de 267 700 \$ reçu par UNICEF Canada en guise d'incitatifs à la location, qui a été appliqué aux améliorations locatives. L'amortissement annuel des incitatifs à la location est comptabilisé dans les autres revenus à l'état des résultats.

	2020 \$	2019 \$
Solde au début de l'exercice	247 623	—
Apports aux capitaux propres reportés reçus	—	267 700
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(26 770)	(20 077)
Solde à la fin de l'exercice	220 853	247 623

8) Actif net non affecté

L'actif net non affecté correspond à la valeur comptable nette des immobilisations d'UNICEF Canada.

9) Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est constitué du produit de la vente de biens et est destiné à l'achat futur de biens, pour lesquels l'approbation préalable du conseil d'administration est nécessaire.

10) Subventions gouvernementales et autres

Les subventions gouvernementales et autres se composent de ce qui suit :

	2020 \$	2019 \$
Gouvernement du Canada (<i>notes 3 et 14</i>)	10,442,918	1 988 213
UNICEF (<i>note 3</i>)	2,002,398	3 562 114
Gouvernement de l'Ontario et autres	135,507	60 000
	12,580,823	5 610 327

11) Répartition des charges

Certaines charges administratives sont réparties entre les éléments présentés dans l'état des résultats comme suit :

	2020 \$	2019 \$
Campagnes de financement	1 414 325	1 391 520
Programme d'intérêt public et programmes canadiens	1 149 034	1 111 421
Produits	19 123	20 567
	2 582 482	2 523 508

12) Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux sont comme suit :

	\$
2021	309 769
2022	301 340
2023	271 078
2024	274 393
2025	281 085
Par la suite	953 680
	2 391 345

En plus des loyers minimaux, les contrats de location de bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

13) Débiteurs

Au 31 décembre 2020, les débiteurs comprenaient un montant de 1 600 000 \$ [néant en 2019] correspondant à des paiements relatifs à un legs, lequel a été reçu après la fin de l'exercice.

14) COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion de la nouvelle maladie à coronavirus («COVID-19») constituait une pandémie mondiale. Cela a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à contrer la propagation du virus, y compris des restrictions de voyage, tant à destination et en provenance du Canada qu'à l'intérieur même du pays, l'interdiction de rassemblement et le confinement. Ces restrictions ont eu une incidence négative sur les activités d'UNICEF Canada, y compris une importante réduction du nombre des activités de financement en personne, la fermeture des bureaux et l'adoption du télétravail par le personnel et l'annulation des déplacements au Canada et à l'étranger.

La direction a tenu compte de l'incidence de la COVID-19 dans son évaluation des actifs et des passifs d'UNICEF Canada et de sa capacité à poursuivre son exploitation. Bien que la COVID-19 ait eu des répercussions sur les activités d'UNICEF Canada, la direction estime qu'UNICEF Canada continue de disposer de suffisamment de ressources pour assurer son fonctionnement au cours du prochain exercice.

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a reçu 25 000 \$ (néant en 2019) dans le cadre de la Subvention salariale temporaire (« SST ») pour les employeurs et 417 918 \$ (néant en 2019) dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). La SST était une mesure d'une durée de trois mois, s'échelonnant du 18 mars 2020 ou 19 juin 2020, qui permettait aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada. La SSUC a été mise en place pour empêcher plus de pertes d'emploi, encourager les employeurs à réembaucher rapidement les travailleurs précédemment mis à pied en raison de la COVID-19 et aider à mieux positionner l'économie canadienne. Le montant reçu dans le cadre de la SSUC pour l'exercice correspond vise la période du 15 mars 2020 au 9 mai 2020.